



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

M.1340

Corrigendum 1
(08/2001)

SÉRIE M: RGT ET MAINTENANCE DES RÉSEAUX:
SYSTÈMES DE TRANSMISSION, CIRCUITS
TÉLÉPHONIQUES, TÉLÉGRAPHIE, TÉLÉCOPIE ET
CIRCUITS LOUÉS INTERNATIONAUX

Systemes internationaux de transmission de données

Objectifs, marges et limites de qualité de
fonctionnement des circuits loués internationaux de
type PDH et de leurs liaisons et systèmes supports
internationaux de transmission de données

Corrigendum 1

Recommandation UIT-T M.1340 – Corrigendum 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE M

**RGT ET MAINTENANCE DES RÉSEAUX: SYSTÈMES DE TRANSMISSION, CIRCUITS
TÉLÉPHONIQUES, TÉLÉGRAPHIE, TÉLÉCOPIE ET CIRCUITS LOUÉS INTERNATIONAUX**

Introduction et principes généraux de maintenance et organisation de la maintenance	M.10–M.299
Systèmes de transmission internationaux	M.300–M.559
Circuits téléphoniques internationaux	M.560–M.759
Systèmes de signalisation à canal sémaphore	M.760–M.799
Systèmes internationaux de télégraphie et de phototélégraphie	M.800–M.899
Liaisons internationales louées par groupes primaires et secondaires	M.900–M.999
Circuits internationaux loués	M.1000–M.1099
Systèmes et services de télécommunication mobile	M.1100–M.1199
Réseau téléphonique public international	M.1200–M.1299
Systèmes internationaux de transmission de données	M.1300–M.1399
Appellations et échange d'informations	M.1400–M.1999
Réseau de transport international	M.2000–M.2999
Réseau de gestion des télécommunications	M.3000–M.3599
Réseaux numériques à intégration de services	M.3600–M.3999
Systèmes de signalisation par canal sémaphore	M.4000–M.4999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T M.1340

Objectifs, marges et limites de qualité de fonctionnement des circuits loués internationaux de type PDH et de leurs liaisons et systèmes supports internationaux de transmission de données

CORRIGENDUM 1

Résumé

Le présent Corrigendum 1 à la Rec. UIT-T M.1340 modifie le Tableau 3, Répartition des objectifs de qualité pour la détermination des limites de qualité pour la section internationale acheminée par un trajet de transmission de haute qualité, corrigeant la colonne répartition.

Source

Le Corrigendum 1 de la Recommandation M.1340 de l'UIT-T, élaboré par la Commission d'études 4 (2001-2004) de l'UIT-T, a été approuvé le 13 août 2001 selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1) Paragraphes 6.1, 6.3 et 6.4	1
2) Tableau 3	1

Recommandation UIT-T M.1340

Objectifs, marges et limites de qualité de fonctionnement des circuits loués internationaux de type PDH et de leurs liaisons et systèmes supports internationaux de transmission de données

CORRIGENDUM 1

1) Paragraphes 6.1, 6.3 et 6.4

Modifier les références au "Tableau 2" dans le troisième alinéa des § 6.1, 6.3 et 6.4 pour lire "Tableau 3".

2) Tableau 3

Remplacer le Tableau 3 par la version ci-après:

Tableau 3/M.1340 – Répartition des objectifs de qualité pour la détermination des limites de qualité pour la section internationale acheminée par un trajet de transmission de haute qualité

Section de liaison internationale	Distance "d" (km)	Pourcentage de répartition
Terrestre (y compris câble de transit et câble sous-marin autres que fibres optiques)	$d \leq 500$	0,4/100 km
	$500 < d \leq 1000$	3
	$1000 < d \leq 2500$	4
	$2500 < d \leq 5000$	6
	$5000 < d \leq 7500$	8
	$d > 7500$	10
Câble sous-marin à fibres optiques	$d \leq 500$	1
	$d > 500$	2,5
Satellite	–	20
NOTE 1 – Par négociation, si la section soumise aux essais franchit une frontière terrestre, il pourrait se révéler acceptable d'inclure une attribution de qualité additionnelle (voir Notes 3 et 4 du Tableau 2b/M.2100 [25]). Une attribution de 0,5% est suggérée.		
NOTE 2 – Les attributions indiquées dans ce tableau sont des valeurs maximales. Elles peuvent être réduites par accord entre les exploitants de réseaux/fournisseurs de services.		

Cela garantit une attribution correcte des objectifs de qualité pour les distances inférieures ou égales à 500 km.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication